

DECLARATION DE MADAME NICOLE FONTAINE

Présidente du Parlement européen

lors de la proclamation de la Charte des Droits fondamentaux

Nice, le 7 décembre 2000

Signer, c'est s'engager, dans la vie de tous les jours des citoyens, comme dans les actes officiels les plus solennels.

En cet instant, Monsieur le Président, où nos trois institutions signent ensemble la première Charte commune qui définit les droits fondamentaux de tous les hommes et de toutes les femmes qui vivent sur le sol de l'Union européenne, j'espère que vous parviendrez à obtenir que tous les Etats membres lui donnent dans le Traité la force juridique qui conditionne sa crédibilité et son efficacité.

En ce qui concerne le Parlement européen, et parce que je signe la Charte en son nom, je souhaite que tous les citoyens de l'Union sachent que dès à présent, même si ce devait être par anticipation sur sa pleine transcription juridique dans le Traité, la Charte sera la loi de l'Assemblée qu'ils ont élue au suffrage universel. Elle sera dorénavant notre référence pour tous les actes du Parlement européen qui auront un lien direct ou indirect avec les citoyens de toute l'Union, elle nous engage.

Les citoyens peuvent compter sur le Parlement européen pour la faire respecter dans toutes les facettes de la vie de l'Union européenne.